

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02320

Numéro SIREN : 527 938 013

Nom ou dénomination : A.B.B.D. COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2024 sous le numéro de dépôt 8313

A.B.B.D. COMMUNICATION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40 000 Euros
Siège social : 30 rue des Hêtres
67500 WEITBRUCH
527 938 013 RCS STRASBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Le trente juin à 16 heures,

Les associés de la société A.B.B.D. COMMUNICATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société « LETTRING SERVICE » sise à DECINES CHARPIEU (69150) 1 avenue de l'Europe, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien BERJON, en sa qualité de représentant de la société « LETTRING SERVICE » Président de la société.

La société ORIAL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 4 000 actions sur les 4 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat de la société ORIAL, commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de la société ORIAL en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
P/ la société « LETTRING SERVICE »
Damien BERJON

Certifié conforme à l'original

